

CONSEIL MUNICIPAL DE CAZOULÈS

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 16 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Cazoulès, dûment convoqué le 12/12/2015, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe ZILLHARDT, Maire.

Présents : Françoise MONSALVY ARPAILLANGE, Alain JACQUART, Jacqueline CAYRE GRUYER, Joëlle MARIE, Jean-Yves GOILLON, Gérard VIELLE, Christel CAZALS, Philippe BLANC.

Excusé : Jacques VITRAC.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Jacqueline CAYRE GRUYER est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Considérant la subvention de 9254.75 € obtenue au titre de la DETR ;
Le Maire propose une seconde tranche de travaux sur la salle des fêtes ;
L'opération comprend les travaux neufs de peinture et pose de lambris sur les murs de la salle des fêtes et salles de Gymnastique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de valider le projet technique

➤ **Statuts : compétences et Intérêt Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon**

COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON

Suivant l'article L-5214-16 modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art.64 et 81

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit dans le cadre de l'intérêt communautaire en lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants (cf annexe 1 sur l'intérêt communautaire) :

- 1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
 - Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- 2) Actions de développement économique :**
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- 3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- 4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes choisit par ailleurs d'exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes (cf annexe intérêt communautaire) :

- 1) Protection et mise en valeur de l'environnement**
 - Actions générales en matière d'environnement et de politique du cadre de vie,
 - Création et entretien des sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées du Conseil Départemental de la Dordogne,

- Gestion des milieux aquatiques :
- Ancienne gravière de Veyrignac
- Bassin de l'Énéa.

2) Politique du logement et du cadre de vie

- Gestion de 3 logements et garages situés à l'ancienne minoterie de Borrèze,
- Création de nouveaux logements au –delà de 5 unités sur le même site

3) Création, aménagement et entretien de la voirie

Sont définies d'intérêt communautaire les voies répondant aux critères suivants (carte et tableau en annexe) :

- Voie reliant un bourg à un autre bourg
- Voie reliant un bourg à une route départementale
- Voie reliant une route départementale à une autre route départementale
- Desserte des lieux de visites touristiques à fort trafic.

4) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Gestion de la salle omnisports au lieudit « Le Mascolet »
- Gestion de la Halte Nautique de Carsac-Aillac
- Réalisation d'animations culturelles et sportives d'intérêt communautaire dans des structures existantes au sein des communes membres.

5) Action sociale

- Contribution au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Fénelon ayant pour objet l'instruction des dossiers de demandes d'aides sociales, la coordination de toutes les œuvres d'aide sociale ainsi que d'une manière générale, toutes les réalisations jugées nécessaires ou souhaitables en matière d'aide sociale : aide à domicile, portage de repas, aide aux transports collectifs ou individuels (suivant les conditions fixées à l'article L.123-4-1 du code de l'action sociale et des familles).
- Création, aménagement et gestion d'équipement visant le maintien des professionnels de santé regroupés au sein de la Maison de Santé Rurale Pluridisciplinaire de Salignac

6) Gestion du service d'assainissement non collectif (SPANC)

COMPÉTENCES FACULTATIVES ET SUPPLÉMENTAIRES

1) Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre extra-scolaires ET périscolaire pour le mercredi après-midi (jour de classe)

- L'entretien et la gestion des structures communautaires existantes (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) fréquentées en priorité par les enfants des communes membres (les communes membres demeurent compétentes pour la réalisation et la gestion de bâtiments ne répondant pas aux critères précédemment définis) pour exercer la compétence extra-scolaire
- Participation au Relais d'Assistantes Maternelles inter-communautaire,
- Participation à l'atelier bébés lecteurs d'Archignac et de Carsac-Aillac et à la ludothèque communautaire d'Archignac
- Signature du Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Dordogne et la communauté de communes en assure l'animation et la coordination,
- Mise en place, gestion et attribution de la « carte loisir jeunes » pour les 6-25 ans pour leur favoriser l'accès aux loisirs,

2) Soutien aux associations développant des activités d'intérêt communautaire :

- Les manifestations intéressantes plusieurs communes et en complément d'une participation financière et/ou d'une mise à disposition de moyens logistiques des communes concernées,

3) Enseignement artistique musical :

- Adhésion et participation au Conservatoire Départemental de musique

4) Création et gestion d'un chenil communautaire

- Pour les chiens errants, disposant de plusieurs refuges sur le territoire de la CCPF : Carsac-Aillac, Cazoulès et Salignac-Eyvigues

5) Exploitation d'une bascule communautaire

- Située à la Salvagie sur la commune de Paulin

6) Aménagement numérique

- Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Périgord Numérique pour l'exercice de la compétence aménagement numérique sur son territoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, DONNE un avis défavorable à ces statuts, compétences et intérêt communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.